Ce document a été mis en ligne le 24/04/2026 11:09

**Arrêté 2026/09**

# Portant délégation de fonction et de signature au sixième vice-président

*Vu le code général des collectivités territoriales, dont ses articles L5211-9 et L5211-10,*

*Vu la délibération du 20 avril 2026 n°2026/037 portant élection du président,*

*Vu la délibération du 20 avril 2026 n°2026/039 portant élection des vice-présidents,*

*Vu la délibération du 20 avril 2026 n°2026/042 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire au président,*

*Vu le procès-verbal de la séance d'installation du conseil communautaire du 20 avril 2026, constatant l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau communautaire,*

*Considérant que le président peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions et sa signature à un vice-président,*

*Considérant qu'il convient de préciser la répartition des attributions respectives de chaque vice-président,*

*Considérant que la délégation de fonction confère à son titulaire un pouvoir d'initiative et de suivi des dossiers en lien avec les services,*

*Considérant que le délégataire agit au nom du président, lequel reste responsable et peut intervenir à tout moment dans les affaires déléguées, la présente délégation n'emporte pas dessaisissement du président et le vice-président doit lui rendre compte de tout acte ou décision pris en vertu de la présente délégation,*

*Considérant que M. Fabrice BACCOUT a été élu sixième vice-président,*

*Le président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis,*

## ARRETE

**Article 1.** À compter du 27 avril 2026, délégation de fonction est donnée à M. Fabrice BACCOUT élu sixième vice-président, à l'effet d'exercer les fonctions suivantes :

- Délégation aux travaux : suivi des chantiers communautaires et grands travaux
- Délégation à la gestion des parcs de stationnement et voiries d'intérêts communautaires : création, aménagement, entretien et gestion
- Délégation à la planification et au suivi des chantiers des services techniques communautaires : brigades vertes, patrimoine, peinture, éclairage public et chemins de randonnées
- Délégation à la présidence du Comité Social Territorial (CST)
- Délégation à la présidence de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)
- Délégation à la présidence de la Commission de délégation de Service Public (CDSP)

**Article 2.** La présente délégation de fonction emporte délégation de signature.

**Article 3.** Dans le respect des attributions confiées par le conseil communautaire, le délégataire susvisé obtient délégation permanente de fonction et de signature à l'effet de signer au nom du président, tous documents, relevant uniquement des compétences susmentionnées à l'Article 1.

Ce document a été mis en ligne le 24/04/2026 11:09

**Article 4.** Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté, qui accepte cette délégation.

**Article 5.** Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 6.** La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

En cas de recours gracieux, le délai de recours contentieux est prorogé et court à compter de la décision expresse de rejet ou du rejet implicite né du silence gardé pendant un délai de deux mois.

| | |
|---|---|
| **Acte certifié exécutoire**<br>Transmission en Sous-Préfecture le 24/04/2026<br>Publication le 24/04/2026<br>*Vu, Le Président – Serge SIMÉON* | Fait à Beauvois-en-Cambrésis, le 24/04/2026<br>Le Président,<br>Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS<br>Conseiller Régional<br>Serge SIMÉON<br>Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis |

**IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :**

*Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.*

Ce document a été mis en ligne le 24/04/2026 11:09

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

# Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis
Utilisateur : PASTELL Plateforme

## Paramètres de la transaction :

| | |
|---|---|
| Numéro de l'acte : | **A2026_09** |
| Objet : | **Arrêté 2026/09 portant délégation de fonction et de signature au 6ème vice-président** |
| Type de transaction : | Transmission d'actes |
| Date de la décision : | 2026-04-24 00:00:00+02 |
| Nature de l'acte : | Actes réglementaires |
| Documents papiers complémentaires : | NON |
| Classification matières/sous-matières : | 5.4 - Delegation de fonctions |
| Identifiant unique : | 059-200030633-20260424-A2026_09-AR |
| URL d'archivage : | Non définie |
| Notification : | Non notifiée |

## Fichiers contenus dans l'archive :

| Fichier | Type | Taille |
|---|---|---|
| **Enveloppe métier**<br>Nom métier : 059-200030633-20260424-A2026_09-AR-1-1_0.xml | text/xml | 902 o |
| **Document principal (Acte réglementaire)**<br>Nom original : A2026_09.pdf<br>Nom métier : 99_AR-059-200030633-20260424-A2026_09-AR-1-1_1.pdf | application/pdf | 2.8 Mo |

## Cycle de vie de la transaction :

| Etat | Date | Message |
|---|---|---|
| Posté | 24 avril 2026 à 10h14min13s | Dépôt initial |
| En attente de transmission | 24 avril 2026 à 10h14min41s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis | 24 avril 2026 à 10h14min46s | Transmis au MI |
| Acquittement reçu | 24 avril 2026 à 10h14min59s | Reçu par le MI le 2026-04-24 |